

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1835

Artikel: Les pirates à l'abordage de la politique suisse : en vue des élections fédérales, l'Internet est devenu un enjeu à ne pas négliger par les partis
Autor: Schöni Bartoli, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les pirates à l'abordage de la politique suisse

En vue des élections fédérales, l'Internet est devenu un enjeu à ne pas négliger par les partis

Daniel Schöni Bartoli (31 août 2009)

Un nouveau parti vient d'être lancé en Suisse, parallèlement à une vingtaine d'autres pays d'Europe: le «*parti des pirates*». Le modèle vient de Suède où un parti similaire a obtenu un résultat de 7,1% aux élections européennes qui lui a permis d'envoyer un député au Parlement de Strasbourg.

Son succès est plus particulièrement fort auprès des 18-30 ans. Il a notamment été la conséquence de l'affaire de la plate-forme de téléchargement sur Internet «*The Pirate Bay*» dont les responsables ont été condamnés à 2,7 millions d'euros d'amende et un an de prison. Ce verdict fait encore l'objet d'un recours, mais il a été perçu comme une injustice par ceux qui sont devenus depuis les électeurs du parti des pirates. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois dans l'histoire qu'un surnom péjoratif est activement repris comme drapeau par des militants.

Les militants du nouveau parti suisse se sont rencontrés pour une première assemblée pendant le mois d'août 2009. Pour l'instant, ce sont encore les principes affichés par son homologue suédois qui figurent sur le site Internet du parti en gestation, mais on y retrouve la même ligne fondamentale. Le programme est axé sur deux combats: la lutte contre la conception actuelle des droits d'auteur d'une part, la défense des libertés démocratiques d'autre

part.

La première revendication vise à pouvoir librement copier et échanger des produits culturels. Le parti propose notamment de limiter à 5 ans, contre 70 ans actuellement, le délai après lequel une œuvre tombe dans le domaine public. L'enjeu est assez phénoménal car la numérisation concerne aujourd'hui de nombreux produits comme la musique, les films, les jeux vidéos, les livres, les bandes dessinées, les journaux et magazines etc.

A côté de ses revendications dans le domaine culturel, le parti développe aussi des réflexions sur la défense des «*valeurs démocratiques*» sur Internet en s'élevant contre les tentatives de censure ou les menaces contre la sphère privée.

La Suisse a déjà connu dans le passé un parti politique axé sur une thématique de niche: le parti des automobilistes avait réussi à faire élire des représentants au Conseil national (jusqu'à constituer un groupe de huit parlementaires) pendant les années 80 et 90 avec des slogans comme «*Route libre!*». Ce succès a fait long feu et le parti, devenu «*parti de la liberté*», avait finalement été avalé par l'UDC. A *contrario*, les Verts, eux, sont parvenus à élargir leur thématique et à se créer une place durable. Il faudra compter avec le parti des pirates lors des élections fédérales de 2011. Le

mouvement est constitué de jeunes très à l'aise avec les nouvelles technologies et il peut espérer toucher un public sensible à ces questions. Un score analogue à celui des pirates suédois permettrait à coup sûr l'élection de conseillers nationaux dans les cantons de Berne et de Zurich.

Des revendications dans un seul domaine devraient *a priori* plutôt être portées par une association ou un *lobby*. Les pirates de l'Internet ont-ils une conception commune de de l'intérêt général? On demande à voir leurs positions sur des enjeux comme les assurances sociales, la fiscalité et l'environnement: de cela dépend leur éventuelle pérennité. Mais cela ne devrait pas empêcher un tel parti d'acquérir une véritable force de frappe en s'appuyant en particulier sur les possibilités de la démocratie directe.

Il convient de s'interroger sur la stratégie de ces nouveaux acteurs politiques. Cherchent-ils avant tout à affirmer une force de proposition au Parlement ou par le biais des initiatives et des référendums ou envisagent-ils de véritablement s'imposer comme mouvement politique à part entière? En tous les cas, on peut supposer qu'un de leurs objectifs à moyen terme est d'exercer une pression sur les partis traditionnels pour qu'ils s'intéressent aux questions liées à Internet. Aujourd'hui, les compétences manquent encore au Parlement

et dans l'administration fédérale et on peut craindre que des lois soient votées dans la précipitation et l'incompréhension de certains enjeux techniques, comme le montre l'exemple de la loi

Hadopi en France. C'est du moins l'impression qui domine auprès des utilisateurs qualifiés d'Internet. Il est donc de l'intérêt des partis politiques de se préoccuper rapidement des enjeux soulevés par ces

«pirates». Et on peut s'attendre à ce que ce soit plus particulièrement le cas des partis de gauche, qui pourraient y laisser quelques pourcents de leur électorat.

Secret bancaire: le combat d'arrière-garde de l'imposition à la source

Le vrai scandale fiscal, c'est l'impôt éludé sur les montants déposés Suisse

Jean-Daniel Delley (29 août 2009)

Konrad Hummler, banquier privé saint-gallois et président de l'Association des banquiers privés suisses, n'aime pas l'Etat et son fisc. Pour lui, l'évasion fiscale est une nécessité: *«chaque franc qui échappe à l'Etat est un franc bien placé, car il produit moins de dégâts»* (NZZ, 8 août 2009). Il n'hésite pas à assimiler le secret bancaire au droit d'asile!

Face aux pressions exercées sur la Suisse par les Etats soucieux d'optimiser leurs ressources fiscales, il est néanmoins prêt à faire un effort. Les banques helvétiques pourraient prélever un impôt à la source sur les revenus de la fortune étrangère placée dans notre pays et le

reverser de manière anonyme aux Etats de résidence des étrangers concernés, en s'inspirant du dispositif existant entre la Suisse et l'UE. Une manière de préserver le secret bancaire tout en donnant satisfaction aux fisco étrangers. Cette proposition a été reprise par l'Association des banques étrangères en Suisse.

Dans sa chronique régulière au *Tages Anzeiger* (11 août 2009), Rudolf Strahm, qui a déjà mis à nu l'astuce (DP 1822), tape sur le clou. L'impôt anticipé proposé ne frappe que le revenu de la fortune placée en Suisse, mais pas le revenu évadé qui en est l'origine. Illustration présentée par

Strahm: un avocat allemand réalise un gain additionnel de 1 million de francs qu'il transfère sur son compte helvétique. Au taux maximal de 42%, il échappe ainsi à un impôt de 420'000 francs. Le fisc allemand devra se contenter d'environ 20'000 francs, l'impôt à la source au taux allemand prélevé par la banque suisse sur les intérêts (5%) du million évadé.

La différence est de taille. Les banquiers à l'origine d'une telle proposition sont-ils à ce point myopes ou arrogants pour croire que les Etats sont prêts à avaler une telle astuce?

Matériaux pour connaître l'économie de l'immatériel

Les statisticiens s'avancent prudemment dans la découverte de l'économie du savoir, celle qui progresse quand l'économie réelle flanche

Yvette Jaggi (31 août 2009)

Durement malmenées par la globalisation des marchés, les structures des économies nationales se distordent sous

l'effet de la crise mondiale. Elles semblent désormais vivre en régime différencié. D'un côté, on trouve l'économie

réelle, productrice de biens pour lesquels la demande fléchit à long terme et diminue si fortement en temps de